République Française
Département MORBIHAN
Commune de LA GREE SAINT LAURENT

Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 056-215600685-20251230-00120253-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 10 février 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Vote
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de LA GREE SAINT LAURENT s'est réuni dans la salle communale sous la présidence de Madame le Maire, Martine GOUÉDO, en session ordinaire. Les convocations individuelles, ont été transmises par courrier aux conseillers municipaux le trois février deux mille vingt-cinq la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le trois février deux mille vingt-cinq.

Présents : Mme Martine GOUÉDO, M. André JOSSE, Mme Fabienne MÉZANGES, Mme Solange GLÉHELLO, M. Bruno LE MEN, Mme Monique RONDEAU, M. Frédéric MARAY, M. René BOULÉ, M. Ronan GARIN, M. Sébastien BÉCEL,

Absent excusé : M. Marc Peton ayant donné pouvoir à M. Bruno LE MEN

A été nommée secrétaire : M. Sébastien BÉCEL,

N°0001-2025 – Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 20 décembre 2024.

Madame le maire présente et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation ou non de ce compte rendu.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré

Décident à l'unanimité de reporter la validation du compte rendu lors du prochain Conseil municipal après avoir fait les modifications suivantes :

Au niveau des tarifs de la salle communale modifier les périodes soit : Été du 1er mai au 30 septembre et hiver du 1er octobre au 30 avril.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 20 février 2025
Mme le Maire
Martine GOUÉDO

